

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE (TLPE). TARIFS 2021. ADOPTION

Séance du 30 septembre 2020

L'an deux mille vingt , le trente septembre à 18:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Pouban, M Joussaume, Mme Fize, M Capouillez, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, Mme Damisa, M Tartary, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, M Croizet, Mme Laplace, Mme Martin, M Grémy, Mme Ersin, M Mangon, M Bessière, Mme Courrèges, M Augé, Mme Picard, M Acquaviva, Mme Branais, M Hélaudais

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

Mme Berbis à Mme Martin

Mme Vaccaro à M Mangon

Secrétaire de séance : M Bernard Cases.

La séance est ouverte,

Délibération du : 30 septembre 2020
Rendue exécutoire le : 2 octobre 2020
Publiée le : 2 octobre 2020

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

Délibération du conseil municipal

Séance du 30 septembre 2020

TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE (TLPE). TARIFS 2021. ADOPTION

M Bernard Cases, Adjoint au Maire délégué Finances, ressources humaines et population, présente le rapport suivant.

Vu les articles L2333-9 à L2333-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°10-125 adoptée lors de la séance du Conseil Municipal du 30 juin 2010,

Vu la circulaire du 24 septembre 2008 du Ministère de l'Intérieur fixant les modalités d'application de la TLPE, qui a précisé qu'à la fin de la période transitoire (soit à compter du 1er janvier 2014), les tarifs pouvaient être revalorisés chaque année, sur la base du taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année,

Vu la délibération DG13_014 en date du 22 mai 2013, qui a défini pour la Ville, un premier ajustement des tarifs pour l'année 2014,

Vu la délibération DG14_114 en date du 26 juin 2014, ajustant les tarifs pour l'année 2015,

Vu la délibération DG15_066 en date du 28 mai 2015, ajustant les tarifs pour l'année 2016,

Vu la délibération DG16_079 en date du 29 juin 2016, ajustant les tarifs pour l'année 2017,

Vu la délibération DG17_111 en date du 28 juin 2017, ajustant les tarifs pour l'année 2018,

Vu la délibération DG18_083 en date du 27 juin 2018, ajustant les tarifs pour l'année 2019,

Vu la délibération DG19_063 en date du 25 juin 2019 ajustant les tarifs pour l'année 2020,

Vu les tarifs maximaux applicables en 2021 suite à l'indexation de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année enregistré à 1,5 % par l'INSEE,

Vu les tarifs majorés applicables en 2021 pour les communes de moins de 50 000 habitants appartenant à un EPCI de 50 000 habitants et plus,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les tarifs suivants pour l'année 2021:

SUPPORTS	SUPERFICIE	RAPPEL TARIFS 2020	TARIFS 2021
ENSEIGNES	<= 7 m ²	EXONERATION	EXONERATION
	<= 12 m ²	16,00 €	16,20 €
	< = 50 m ²	32,00 €	32,40 €
	> 50 m ²	64,00 €	64,80 €
PRE-ENSEIGNES ET DISPOSITIFS PUBLICITAIRES	NON NUMERIQUES		
	< 50 m ²	21,10 €	21,40 €
	> 50 m ²	42,20 €	42,80 €
	NUMERIQUES		
	< 50 m ²	63,30 €	64,20 €
> 50 m ²	126,60 €	128,40 €	

AFFICHAGES NON COMMERCIAUX, SPECTACLES , MOBILIERS URBAINS...		EXONERATION	EXONERATION
---	--	-------------	-------------

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

Adopte les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure tels que définis ci-dessus pour l'année 2021.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **38 POUR, 0 CONTRE et 1 ABSTENTION(S)**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles
le 30 septembre 2020
pour expédition conforme
Le maire,




Stéphane Delpeyrat



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DG20_122
Date de la décision :	2020-09-30 00:00:00+02
Objet :	TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE (TLPE). TARIFS 2021. ADOPTION
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.2.1 - institutions de taxe (4 taxes, TEOM, publicités, spectacles, autres...)
Identifiant unique :	033-213304496-20200930-DG20_122-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-213304496-20200930-DG20_122-DE-1-1_0.xml	text/xml	932
Nom original :		
DG20_122.pdf	application/pdf	644367
Nom métier :		
99_DE-033-213304496-20200930-DG20_122-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	644367

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	2 octobre 2020 à 10h23min32s	Dépôt initial
En attente de transmission	2 octobre 2020 à 10h23min35s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	2 octobre 2020 à 10h23min40s	Transmis au MI
Acquittement reçu	2 octobre 2020 à 10h23min51s	Reçu par le MI le 2020-10-02